

Initiatives ministérielles

Dans le projet de loi à l'étude, le gouvernement fédéral réduit maintenant les fonds qui devraient aider à payer les prestations d'aide sociale dont les Canadiens qui ont perdu leur emploi à cause des mesures du gouvernement ont besoin. Autrement dit, le gouvernement a cherché de façon très délibérée, quoique indirecte, à modifier réellement la qualité de l'aide offerte et le montant des prestations d'aide sociale versées jusqu'à maintenant aux personnes qui en avaient besoin. Tout ce processus est fondé sur une stratégie devant permettre aux mieux nantis et aux grandes sociétés du pays de s'enrichir davantage et de profiter du système encore plus qu'auparavant. Tout cela fait partie de la stratégie du gouvernement.

Le gouvernement affirmera qu'il a pris ces mesures dans le but de procéder à des compressions budgétaires que seules les provinces riches seront touchées par le plafonnement et qu'elles sont en mesure d'encaisser le coup. Nous savons pourtant, et je l'ai déjà mentionné, que le nombre de nouveaux assistés sociaux croît plus rapidement en Ontario que dans la plupart des autres provinces. Par conséquent, cette province aura de plus en plus besoin de ces sommes supplémentaires à l'avenir.

Même avant ces changements, 50 p. 100 des Canadiens pauvres vivaient en Colombie-Britannique, en Alberta et en Ontario. Quand vous êtes pauvres, peu importe la province où vous vivez, vous avez les mêmes besoins et devez vous adresser aux municipalités et à la province pour obtenir de l'aide. Si le gouvernement fédéral refuse d'aider les nécessiteux de quelque façon que ce soit, la province doit s'en occuper et cela ajoute à son fardeau.

Il faut aussi comprendre que les chômeurs vont s'installer en Alberta depuis de nombreuses années, en Colombie-Britannique depuis à peu près toujours et en Ontario, surtout quand une récession frappe le reste du pays. Je viens de la Saskatchewan, où les conservateurs sont au pouvoir depuis huit ans, mais cela devrait bientôt changer, Dieu merci. Ces huit dernières années, en fait l'an dernier seulement, 24 000 personnes ont quitté la Saskatchewan. Elles sont allées en Alberta, en Ontario, en Colombie-Britannique. Maintenant que la récession frappe ces provinces, bon nombre risquent de devenir des assistés sociaux avant longtemps, pour ne pas dire très bientôt. Elles n'ont pu travailler dans ces provinces suffisamment longtemps pour avoir droit aux prestations d'assurance-chômage.

Les mesures que le gouvernement a prises dans d'autres secteurs ont accru les pressions qui s'exercent sur les provinces que l'on dit mieux nanties, au point qu'il leur est impossible de satisfaire aux exigences du Régime

d'assistance publique du Canada. Comme je l'ai déjà dit, bon nombre de ces personnes sont obligées de se tourner vers l'assurance-chômage, mais comme cette dernière n'a pas échappé aux compressions, elles redeviennent des assistés sociaux plus rapidement que prévu.

Le RAPC prévoit que le gouvernement fédéral et les provinces partagent les coûts moitié-moitié, mais seulement jusqu'à un certain niveau. Quand ce niveau est atteint, les provinces ou les municipalités doivent ensuite trouver l'argent dont elles ont besoin. Parlez-en maintenant au maire de Toronto. Il en aura long à vous raconter. Il vous dira comme c'est difficile pour la ville de répondre aux demandes additionnelles entraînées par les fermetures d'usines, de satisfaire les besoins des gens mis à pied par suite de fermetures d'usines causées dans bien des cas par l'Accord de libre-échange et par la TPS, qui augmente les coûts d'exploitation en Ontario.

Le projet de loi C-32 est un autre exemple de la façon dont le gouvernement a décidé de faire porter le fardeau du remboursement de la dette ou des déficits accumulés à ceux qui peuvent le moins se le permettre. Ce n'est pas à ceux qui ont causé la dette que le gouvernement a demandé de la rembourser, parce que l'impôt sur le revenu des sociétés a diminué de 20 p. 100 depuis 1986 et que les bénéficiaires de ces sociétés ont augmenté de 34 p. 100 pendant ce temps.

Le gouvernement a pris délibérément la décision de réduire le revenu disponible des gens qui sont forcés de recourir à l'assistance sociale et de ne pas s'attaquer à la racine du problème pour trouver des fonds pour rembourser la dette.

M. Stan Keyes (Hamilton-Ouest): Monsieur le Président, lorsque le député de Brampton a proposé que le projet de loi C-32, Loi modifiant le Régime d'assistance publique du Canada, soit lu pour la deuxième fois et renvoyé au comité, plusieurs d'entre nous ont été scandalisés.

J'ai été particulièrement choqué par les dernières paroles de son intervention d'hier. Je cite: «Il n'y a pas de traitement rapide et sans douleur des problèmes dont nous avons hérité avec le déficit et la dette. Je demande instamment à tous les députés d'appuyer cette motion et de se joindre à nous dans cette façon d'assumer nos responsabilités financières face à tous les Canadiens.»

On ne saurait berner les Canadiens qui nous regardent en ce moment chez eux ou qui nous verront en différé ce soir. Si le gouvernement avait vraiment voulu assumer ses responsabilités financières, il aurait dû agir en ce sens il y a bien longtemps.